



Déclaration conjointe de la « Global Network Initiative » et du groupe « Telecommunications Industry Dialogue » relative aux coupures de réseaux et de services

La « Global Network Initiative » (GNI) et le groupe « Telecommunications Industry Dialogue » sont extrêmement préoccupés par le nombre croissant d'États qui, partout dans le monde, décident de fermer ou de restreindre l'accès aux réseaux de communication et aux services connexes.

Les interruptions de réseaux de communication, de services de réseaux (comme les SMS) ou de services internet (comme les médias sociaux, les moteurs de recherche ou les sites d'information) qui sont ordonnées par les États peuvent [nuire à la sécurité et à la sûreté publiques](#), menacer la liberté d'expression, limiter l'accès aux premiers secours, aux services de santé et de paiement et perturber les contacts entre parents et amis. Dans certains pays, demandes de coupure se produisent notamment durant des [périodes d'incertitude politique](#), à l'occasion de troubles ou bien durant la préparation d'élections, restreignant la libre circulation de l'information.

Ces perturbations ont également une influence négative sur un grand nombre d'activités économiques : elles empêchent les transactions financières, bloquent le commerce électronique et entravent les opérations commerciales. Des interruptions même temporaires peuvent rendre difficiles la fourniture de services médicaux ou éducatifs, ces derniers reposant de plus en plus sur un partage d'informations digitales.

« Les perturbations des réseaux et des services de communications organisées par les États sont en augmentation. Leurs conséquences peuvent être aussi lourdes que les menaces de sécurité qu'elles ciblent ostensiblement », a déclaré Mark Stephens, CBE, président indépendant du conseil d'administration de la GNI. « Ces mesures empêchent les citoyens d'avoir accès à des informations essentielles ou de rester en contact avec leurs proches, entravent le travail des services d'urgence et de sécurité et compromettent l'activité économique », a-t-il ajouté.

Dans une [résolution historique](#) récente, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDHNU) a déclaré qu'il « condamnait sans équivoque toute mesure visant à empêcher ou à perturber intentionnellement l'accès ou la diffusion de l'information en ligne, et ce en violation du droit international encadrant les droits de l'homme. » Le CDHNU « demande tout spécialement aux États de s'abstenir et de cesser d'employer de telles mesures. »

Pour un État, garantir la sécurité nationale et la sûreté publique est une préoccupation majeure.

Les coupures de réseaux et le blocage généralisé des services internet restent néanmoins des mesures drastiques dont les conséquences peuvent souvent être disproportionnées. Les États qui recourent à de telles mesures le font en général sans apporter la preuve de leur nécessité ou de leur adéquation dans le cadre des normes internationales des droits de l'homme.

Tous les États ne disposent pas de cadres juridiques clairs, précis et transparents régissant leur pouvoir de limitation des communications, ni des dispositions requises pour une supervision indépendante adaptée. Ces garanties sont pourtant essentielles pour s'assurer que les restrictions mises en œuvre sont absolument nécessaires et proportionnées. Lorsque l'état de droit est incertain, de telles limitations présentent des risques encore plus grands pour les droits de l'homme.

Dans un premier temps, l'« Industry Dialogue » et la GNI appellent les États à faire preuve de transparence auprès de leurs citoyens quant au rôle du pouvoir exécutif dans l'arrêt ou la limitation des réseaux et des services et quant aux raisons légales les justifiant. Dans les cas de coupure de réseaux, les entreprises devraient notamment avoir la possibilité d'informer leurs clients en temps voulu que leurs services ont été limités en raison d'une décision gouvernementale.

« Les entreprises du secteur des TIC, des opérateurs de réseaux mobiles aux entreprises de médias sociaux, devraient coopérer entre elles ainsi qu'avec des experts venant du monde universitaire, de la politique, des institutions internationales, de la société civile et des médias, afin de sensibiliser le public aux conséquences sociales et économiques graves et de long terme de ces perturbations », a déclaré Sidsela Nyebak de Telenor Group et présidente du « Telecommunications Industry Dialogue ». « Les parties prenantes devraient travailler à éclairer le débat public et à favoriser des lois et des politiques fondées sur les droits de l'homme », a-t-elle ajouté.

À propos de la « Global Network Initiative »

Lancée en 2008, la « [Global Network Initiative](#) » occupe une position de premier plan dans les discussions globales portant sur la liberté d'expression et sur le respect de la vie privée au sein du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). La GNI est un forum multipartenaires qui rassemble des entreprises du secteur des TIC, des organismes issus de la société civile (y compris des groupes de protection des droits de l'homme et de la liberté de la presse), des universitaires et des investisseurs du monde entier, dont l'objectif commun est de défendre et de faire progresser la liberté d'expression et le respect de la vie privée.

La liste complète des membres et des observateurs de la GNI est disponible [ici](#).

À propos du « Telecommunications Industry Dialogue »

Le « [Telecommunications Industry Dialogue](#) » est un groupe d'opérateurs et de fournisseurs de télécommunications qui s'intéresse conjointement à la liberté d'expression et à la protection de la vie privée dans le secteur des télécommunications, et ce dans le cadre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces entreprises ont une présence mondiale et fournissent des services et des équipements de télécommunications aux consommateurs, aux entreprises et aux États dans près de 100 pays à travers le monde. En mars 2013, l'« Industry Dialogue » a adopté un ensemble de [Principes Directeurs](#) qui traitent des interactions et des frontières entre l'obligation qu'a un État de garantir les droits de l'homme et la responsabilité sociale des entreprises de télécommunications de respecter ces mêmes droits.

Pour plus d'informations sur l'« Industry Dialogue », veuillez consulter notre [site Internet](#).